



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **29 janvier 2020**

Délibération n° 2020-4190

commission principale : développement solidaire et action sociale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Bron - Caluire et Cuire - Chassieu - Corbas - Craponne - Dardilly - Ecully - Feyzin - Francheville - Givors - Grigny - Lyon 7° - Lyon 9° - Meyzieu - Mions - Neuville sur Saône - Rillieux la Pape - Saint Genis Laval - Saint Priest - Sainte Foy lès Lyon - Vaulx en Velin - Vénissieux - Villeurbanne

objet : Actions favorisant l'inclusion des gens du voyage, des aires d'accueil ou sédentarisées sur le territoire de la Métropole de Lyon - Subventions 2020 à l'Association régionale des tziganes et leurs amis gadgés (ARTAG) et au réseau Intermed

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Laurent

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 31 décembre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : vendredi 31 janvier 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Buffet, Cachard, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Huguet, Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Uhlich, Vaganay, Vergiat, Vincendet.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Balas (pouvoir à M. Guiland), Basdereff (pouvoir à M. Petit), Burillon (pouvoir à M. Denis), Burricand (pouvoir à M. Millet), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Charriot (pouvoir à Mme de Malliard), Devinaz (pouvoir à M. Bret), Forissier (pouvoir à M. Cochet), Fromain (pouvoir à M. Huguet), Mme Iehl, MM. Lebuhotel (pouvoir à Mme Gailliout), Martin (pouvoir à M. Girard), Passi, Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), Servien (pouvoir à Mme Giraud), M. Sturla (pouvoir à M. Sannino), Mmes Tifra (pouvoir à Mme Belaziz), Varenne (pouvoir à M. Dercamp), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Collomb, Genin, Mmes Hobert, Michonneau, Piantoni.

**Conseil du 29 janvier 2020****Délibération n° 2020-4190**

commission principale : développement solidaire et action sociale

commune (s) : Bron - Caluire et Cuire - Chassieu - Corbas - Craponne - Dardilly - Ecully - Feyzin - Francheville - Givors - Grigny - Lyon 7° - Lyon 9° - Meyzieu - Mions - Neuville sur Saône - Rillieux la Pape - Saint Genis Laval - Saint Priest - Sainte Foy lès Lyon - Vaulx en Velin - Vénissieux - Villeurbanne

objet : **Actions favorisant l'inclusion des gens du voyage, des aires d'accueil ou sédentarisées sur le territoire de la Métropole de Lyon - Subventions 2020 à l'Association régionale des tsiganes et leurs amis gadgés (ARTAG) et au réseau Intermed**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole gère 19 aires d'accueil des gens du voyage sur les Communes de Rillieux la Pape, Vénissieux, Craponne, Saint Priest, Lyon-Feyzin, Caluire et Cuire, Sainte Foy lès Lyon-Francheville, Dardilly, Vaulx en Velin-Villeurbanne, Meyzieu, Chassieu, Saint Genis Laval, Grigny, Bron, Neuville sur Saône, Lyon 9°, Écully, Corbas et Givors et, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, 6 terrains familiaux locatifs situés sur les Communes de Feyzin, Givors, Meyzieu, Mions, Saint Priest et Villeurbanne.

La présente délibération a pour objet de dresser quelques éléments de bilan des actions d'inclusion mises en place en 2019, et de proposer le déploiement d'un programme d'actions pour 2020 visant à favoriser l'inclusion des gens du voyage de la Métropole à travers, notamment, la mise en œuvre d'interventions coordonnées liées à la médiation, au logement et à la santé.

Ces actions répondent aux objectifs inscrits dans les documents-cadres qui définissent et structurent les politiques locales en faveur de l'habitat et du logement, notamment, le plan local d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées -PLALHPD- (2016-2020), le projet métropolitain des solidarités -PMS- (2017-2022), le schéma départemental et métropolitain d'accueil et d'habitat des gens du voyage (2019-2025) adopté par délibération du Conseil n° 2019-3955 du 16 décembre 2019.

**I - Subvention à l'ARTAG au titre des actions d'inclusion**

Montant proposé en 2020 : 254 240 € (subvention 2019 : 244 240 €).

**1° - Appui à la gestion et au suivi social des ménages stationnant sur les aires d'accueil**

L'ARTAG intervient sur l'ensemble des aires d'accueil gérées par la Métropole. À partir des permanences hebdomadaires qui se tiennent sur chacun des sites, l'ARTAG apporte son soutien aux ménages qui stationnent sur les aires, et réalise un travail d'interface avec les acteurs du droit commun (notamment les Maisons de la Métropole (MDM) et Centres communaux d'action sociale -CCAS-). À travers son appui à la gestion locative, l'action de l'association contribue au bon fonctionnement de ces équipements.

Son action se décline principalement autour des 3 axes suivants :

- accompagner les familles gens du voyage résidant sur le territoire métropolitain, vers l'accès aux droits, la mobilisation des dispositifs de droit commun,
- intervenir dans l'aide à la résolution de conflits pour faciliter la gestion des aires dans le respect du règlement intérieur,
- mettre en place des actions de prévention et des animations collectives (notamment en matière de soutien à la parentalité et à la scolarisation).

Au 30 septembre 2019, le bilan des actions réalisées par l'ARTAG fait ressortir :

- 1 272 interventions individuelles au titre de l'accompagnement social des ménages (1 910 sur l'ensemble de l'année 2018) dont 822 concernent l'accès et le maintien aux droits (pièces d'identité, sécurité sociale, retraite, santé et handicap, etc.), 155 concernent des situations d'endettement,
- 128 médiations effectuées autour des situations conflictuelles,
- 328 orientations auprès de partenaires (MDM, CCAS, associations caritatives, etc.), contre 197 en 2018,
- 87 accompagnements à la scolarité.

Pour la mise en œuvre des animations, une nouvelle méthode a été développée en 2019. Des animations hebdomadaires ont été mises en place en complément des animations ponctuelles, sur des aires prioritaires, afin de permettre un meilleur suivi des enfants, des familles et de leurs situations.

Dans le cadre de la coordination sociale, les agents de développement collaborent avec les partenaires du secteur et les autres services de l'ARTAG. Le travail en transversalité entre les acteurs de l'ARTAG et les autres acteurs de terrain permet de construire un accompagnement cohérent et assidu vis-à-vis des usagers.

Il est proposé au Conseil de renouveler le soutien apporté à l'ARTAG pour les actions d'inclusion qu'elle réalise auprès des gens du voyage des aires d'accueil et de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 203 040 € pour l'année 2020.

## **2° - Appui au relogement des ménages stationnant sur les aires d'accueil, les terrains familiaux locatifs métropolitains ou relogés dans le cadre d'opérations d'habitat spécifique**

Depuis plusieurs années, il est observé que les aires d'accueil destinées à des séjours de courte durée ne répondent que partiellement aux besoins exprimés par certains ménages en demande de solutions d'habitat pérennes. Comme cela est préconisé dans le cadre du schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage (2019-2025), le travail engagé d'accompagnement des ménages et de mobilisation de solutions d'habitat pérenne doit se poursuivre pour répondre au mieux aux différentes demandes de sédentarisation. Les interventions de l'ARTAG dans le domaine du logement se caractérisent notamment par :

- l'aide apportée aux ménages dans la définition de leur projet logement,
- l'appui à la recherche d'une solution d'habitat (logement locatif social dans le diffus, habitat groupé spécifique),
- le suivi des ménages dans leur parcours résidentiel, sous la forme d'accompagnement individuel ou collectif,
- l'intermédiation entre le ménage et le bailleur et l'appui à la gestion locative adaptée.

Au-delà des accompagnements individuels que l'association réalise, l'ARTAG est également soutenue pour la permanence habitat qu'elle réalise et qui répond aux missions d'accueil, information, orientation (AIO) telles que définies dans le cadre du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGID).

Au titre de l'année 2019, l'ARTAG a accompagné 54 ménages confrontés à une problématique de logement, portant principalement sur le volet accès au logement. Il est à souligner l'efficacité du partenariat entre l'ARTAG et la direction de l'habitat et du logement, s'agissant de la mise en relation entre des ménages demandeurs de logement et des offres issues du contingent métropolitain de logements réservés. En 2019, 20 logements du contingent métropolitain ont été proposés par l'ARTAG. Ce travail rapproché a permis 9 relogements en 2019. Pour le seul terrain familial locatif de Feyzin, sur les 18 ménages occupant, 5 ont été relogés depuis le 15 décembre 2018.

Afin de soutenir les actions d'appui au relogement conduites par l'ARTAG, il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 41 200 € pour l'année 2020.

## **3° - Mission de coordination et médiation sur les aires de grand passage**

Dans le cadre du nouveau schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage, il est prévu que la Métropole contribue au soutien de l'ARTAG dans la réalisation de la mission de coordination et de médiation "grands passages". Cette mission, cofinancée par l'État et le Conseil départemental du Rhône, permet d'orienter jusqu'aux 4 aires de grands passages, les ménages susceptibles de vouloir stationner sur le territoire métropolitain.

Afin de soutenir cette action de coordination et de médiation, il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € pour l'année 2020.

## **II - Subvention à l'association réseau Intermed pour la mise en place d'une action de médiation et de coordination santé visant à l'amélioration de la prise en charge des problématiques de santé des gens du voyage stationnant sur les aires d'accueil**

Montant proposé en 2020 : 10 000 € (subvention 2019 : 10 000 €).

En complément des actions de sensibilisation engagées à travers l'intervention du bus métropolitain info-santé et des interventions menées par l'ARTAG, la Métropole souhaite poursuivre, en partenariat avec l'Agence régionale de santé (ARS), le soutien apporté au réseau Intermed afin d'apporter des réponses adaptées aux besoins d'accompagnement en matière de santé et vieillissement des gens du voyage.

Cette intervention proposée par l'association réseau Intermed s'inscrit dans le cadre des orientations du livret santé publique du PMS mais aussi du schéma départemental et métropolitain d'accueil et d'habitat des gens du voyage (2019-2025).

Son action de médiation-coordination santé se décline autour de 2 axes :

- d'une part, faciliter la prise en charge et l'accompagnement des parcours santé de personnes en situation de vulnérabilité et/ou de grande précarité stationnant sur les aires d'accueil,
- d'autre part, apporter un appui conseil auprès des partenaires et de la Métropole en cas de situations complexes ou afin d'anticiper les situations de crise et de vulnérabilité, concernant les ménages stationnant sur les aires d'accueil.

Au titre de l'action conduite en 2019 par le réseau Intermed :

- 13 ménages ont bénéficié d'un suivi santé rapproché avec plusieurs visites, permettant des prises en charge dans les cas les plus préoccupants,
- des visites sur l'ensemble des aires d'accueil des gens du voyage du territoire métropolitain, 6 aires ont particulièrement concentré l'activité d'Intermed avec des interventions récurrentes,
- des saisines d'Intermed sont effectuées par l'ARTAG sur des situations critiques et permettent une prise en charge efficace de ces cas. Ces saisines permettent aussi régulièrement d'anticiper et d'intervenir avant que la situation ne devienne urgente,
- la coordination avec le dispositif métropolitain du bus info-santé permet une plus grande efficacité de la mission de médiation et d'information en matière de santé.

On note également une meilleure identification par les usagers de l'action d'Intermed qui savent reconnaître son intervention et hésitent moins à la solliciter directement.

Pour l'année 2020, il est donc proposé au Conseil, en partenariat avec l'ARS, de reconduire le soutien apporté à cette association et de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour un montant de 10 000 €. Cette subvention devrait être complétée par un co-financement apporté par l'ARS pour cette même action, et porté en 2020, à 20 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

### **DELIBERE**

#### **1° - Approuve :**

a) - l'attribution, pour l'année 2020, de subventions de fonctionnement d'un montant de :

- 254 240 € au profit de l'ARTAG dans le cadre des actions d'inclusion menées en direction des gens du voyage,
- 10 000 € au profit de l'association réseau Intermed pour l'action visant à améliorer la prise en charge des problématiques de santé des gens du voyage,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et les associations ARTAG et réseau Intermed définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

#### **2° - Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 264 240 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 65 - opération n° 0P16O0451.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 31 janvier 2020.**

.